



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

Liberté
Égalité
Fraternité

13 mai 2022



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Lettre d'information France Relance en Seine-Maritime

Bilan Plan de relance

Édito



Pierre-André Durand

Préfet de la région
Normandie, préfet
de la Seine-Maritime.

À la fin de l'année 2020, la situation sanitaire restait très préoccupante et mobilisait l'ensemble des services de l'État. Le second confinement avait été institué, les premiers vaccins étaient à l'état de projet dans les laboratoires. Les entreprises de toute taille et de tout secteur étaient touchées par les conséquences de la pandémie, certaines d'entre elles étant fermées administrativement tandis que d'autres étaient contraintes de placer une grande partie de leurs salariés en activité partielle.

C'est dans ce contexte sanitaire et économique encore très incertain, et ce malgré les mesures d'urgence prises par le gouvernement, que le président de la République a annoncé le lancement d'un plan de relance exceptionnel d'un montant de 100 milliards d'euros en septembre 2020. En partie financé par un endettement commun des pays membres de l'Union européenne, ce plan avait vocation à relancer les investissements à court terme dans certains secteurs stratégiques : modernisation des outils de production, rénovation énergétique, mobilité, décarbonation industrielle, réhabilitation des friches, emploi des jeunes, santé, autant de thématiques qui ont été soutenues dans le cadre de France Relance.

Presque deux ans plus tard, la très grande majorité des crédits ont été engagés et une partie des projets financés ont déjà vu le jour ou sont largement entamés. Les derniers dispositifs ouverts dans le cadre de France Relance sont en train de se clôturer à l'heure même où le plan France 2030 prend de l'ampleur. À cette époque charnière qui voit tout à la fois la crise sanitaire marquer le pas et l'économie retrouver sa dynamique, j'ai souhaité que cette lettre d'information soit l'occasion de faire un bilan de France Relance dans le département de la Seine-Maritime.

Sommaire

I. Écologie

- A. Transports
- B. Rénovation thermique des bâtiments
- C. Appels à projets ADEME

II. Compétitivité

Éléments de contexte

Bilan des mesures de relance

- A. Industries/entreprises
- B. Impôts de production

À venir : France 2030

III. Cohésion

- A. 1jeune1solution
- B. Ségur de la santé

I. Écologie

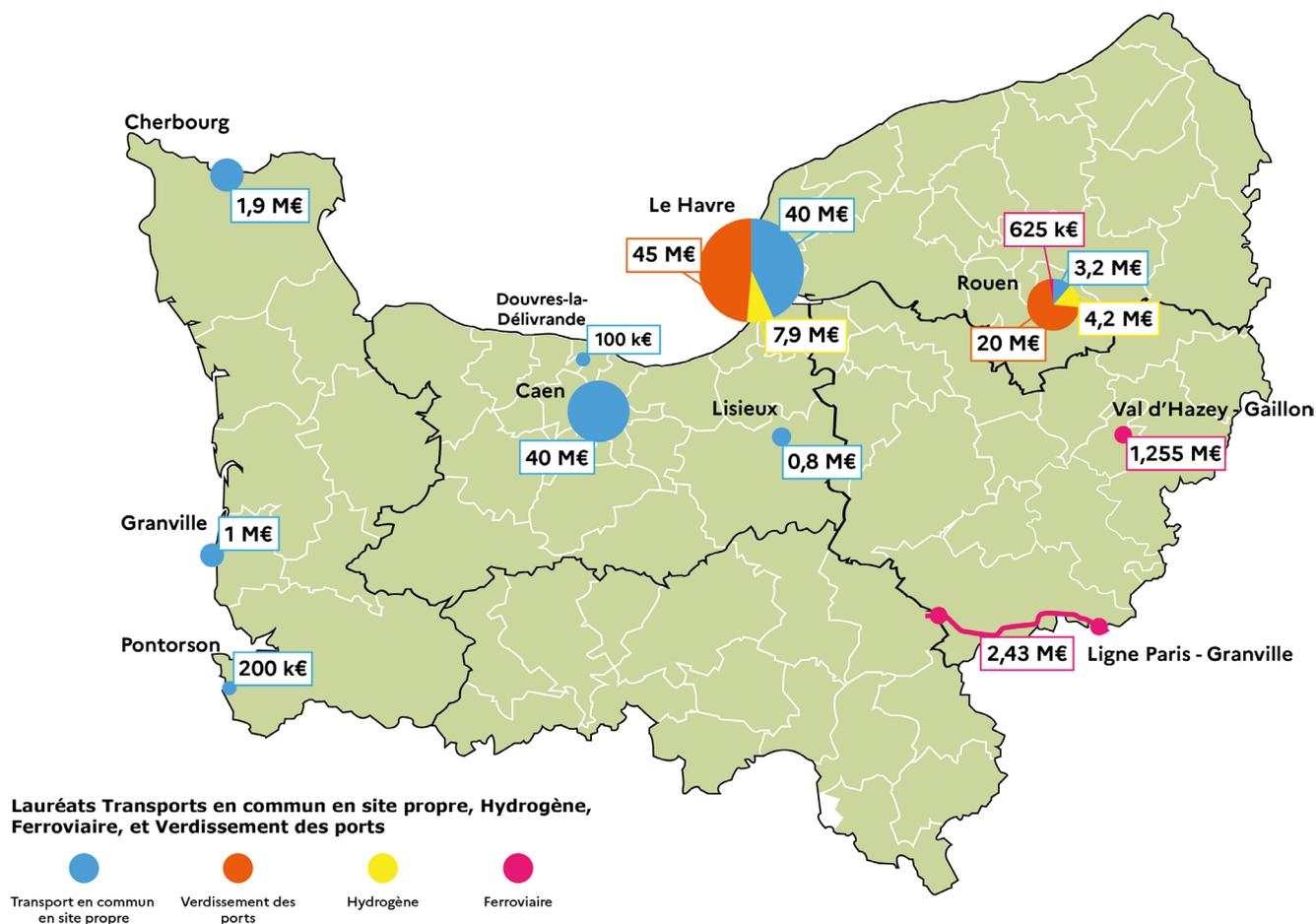
A. Transports

À l'heure où la France s'engage dans un processus global de décarbonation pour répondre à ses engagements (notamment pris lors de l'accord de Paris), le secteur du transport qui contribue à hauteur d'un tiers des émissions nationales de gaz à effet de serre doit engager une mutation technologique et sociale. Technologique, car les nouveaux véhicules sont beaucoup moins consommateurs en carburants et doivent permettre de mener la transition avant le saut vers l'électrique et l'hydrogène. Sociale, car les reports modaux doivent être encouragés, vers les transports en commun et les mobilités douces. Cette transition doit être l'occasion pour nos fleurons industriels de se positionner à la tête de l'innovation mondiale sur ces sujets : c'est la raison pour laquelle des aides importantes ont été consacrées dans le cadre de France Relance aux industries automobiles et aéronautiques, mais aussi pour créer de nouvelles filières autour de l'hydrogène décarboné.

Les aides de France Relance dans le secteur de la mobilité ont été destinées pour partie aux particuliers (renouvellement du parc automobile) et pour le reste aux grands travaux d'investissement nécessaires pour engager le report modal vers des modes de transport moins carbonés. Dans le département de la Seine-Maritime, ces investissements se sont principalement portés sur les trois volets suivants :



- L'objectif du **verdissement des ports** est d'accompagner le renforcement économique de ces structures d'une démarche environnementale exemplaire, reposant sur la diminution des émissions de polluants et sur le développement d'infrastructures et d'équipements en faveur de la transition énergétique. La mesure du plan de relance verdissement des ports représentera 64M€ de subventions dans le département. Le grand port maritime du havre bénéficie ainsi de 44M€ de subventions État, et le grand port maritime de Rouen de 20 M€ de subventions.
- L'objectif poursuivi pour les **transports ferrovières** consiste à améliorer globalement la qualité du réseau ferroviaire pour augmenter l'offre de trains dans ses différents usages. Au delà de l'apport de 3.8 Mds€ au capital de SNCF Réseau au niveau national, le Plan France Relance a permis de financer 3 projets en Normandie pour 4.3 millions d'euros d'investissements :
 - une opération de régénération d'un tronçon de voies sur la ligne Paris-Granville, entre Saint-Cyr et Bourth (2,43M€)
 - des études au titre du RER métropolitain autour de Rouen, visant à développer l'usage du train dans les déplacements quotidiens autour de l'agglomération de Rouen (0,62M€)
 - la réalisation d'une installation terminale embranchée à Val d'Hazey - Gaillon (27), en bord de Seine, pour raccorder une plate forme multimodale de transit de matériaux exploitée par les Carrière de Vignats (1,25M€)
- L'appel à projets transports en communs en site propre dans le cadre de France Relance avait vocation à accélérer le développement d'infrastructures de transport collectif, outil structurant pour le développement et la vie économique des territoires. En Normandie, ce sont 8 projets qui ont bénéficié de 87 millions d'euros de subventions, dont deux projets dans le département de la Seine-Maritime : l'extension du tramway au Havre et la mise en place de la ligne de bus T5 à Rouen.



B. Rénovation thermique des bâtiments

L'habitat privé et tertiaire est pour sa part à l'origine d'un cinquième des émissions de gaz à effet de serre en France. Aussi, pour accélérer la réhabilitation thermique des bâtiments, l'État a mis en place des mécanismes incitatifs dans le cadre de France Relance :

- Immobilier de l'État : au niveau de la Seine-Maritime, 68 projets ont bénéficié de plus de 36 millions d'euros de subventions. L'ensemble des marchés de travaux ont été notifiés avant le 31 décembre 2021 et 34 chantiers sont d'ores et déjà achevés.
- Collectivités : Les collectivités, communes (au titre de la DSIL RT) et départements (au titre de la DSID RT) ont bénéficié de crédits exceptionnels qui s'élèvent à 15,6 millions d'euros.
- Particuliers : Le dispositif MaPrimeRénov' a été élargi à l'ensemble des français, les taux étant modulés en fonction des revenus du bénéficiaire. Le déploiement de cette mesure a été considérablement accéléré en 2021, plus de 12800 seinomars ont ainsi bénéficié de 35,6 millions d'euros de subventions dans ce cadre.

C. Appels à projets ADEME

Plusieurs appels à projets relatifs à la décarbonation industrielle ont été mis en œuvre par l'ADEME en 2021 : outre l'amélioration de l'efficacité énergétique, la transformation des procédés, sous toutes ses formes, dès qu'elle contribue significativement à la décarbonation de l'industrie, étaient ciblés. Les projets d'installation de nouveaux équipements et la conversion à la biomasse d'installations existantes ont également été soutenues. Cinq lauréats seinomars sont à signaler sur ces deux dispositifs, pour un volume de subvention de 26 millions d'euros. Dans le cadre du plan France 2030, plusieurs guichets ou appels à projets sont d'ores et déjà ouverts sur cette thématique.



Focus sur le volet européen de France Relance

Le plan national de relance et de résilience (PNRR) est la partie du plan France Relance pour laquelle la France sollicite un financement européen à hauteur de 40 milliards d'euros. La bonne mise en œuvre du PNRR, se concrétisant par l'atteinte d'un ensemble d'engagements prédéfinis, permettra le remboursement des dépenses nationales engagées à cet effet, et notamment le volet écologie, financé à hauteur de 20 milliards d'euros. Le PNRR s'inscrit plus globalement, au niveau européen, dans le plan de relance NextGenerationEU et « la facilité pour la reprise et la résilience » qui en découle. Les 27 États membres de l'Union européenne se sont accordés, lors du Conseil européen de juillet 2020, sur un plan de relance historique de 750 milliards d'euros, NextGenerationEU, financé par un endettement commun. Il doit favoriser un investissement massif dans la transition écologique et numérique, en ciblant les États membres les plus durement touchés par la crise sanitaire de Covid-19. À plus long terme, et jusqu'en 2026, les fonds du plan de relance européen NextGenerationEU seront versés en fonction de la concrétisation des mesures incluses dans le PNRR, avec pour objectif de renforcer le tissu économique du pays dans le temps et de bâtir la France de 2030.

II. Compétitivité

Éléments de contexte : plan de soutien, sortie de crise et plan de résilience

À compter de mars 2020, la crise sanitaire a frappé durement l'économie seinomarine. Des mesures fortes ont été mises en œuvre rapidement par le Gouvernement, qui ont permis de sauvegarder l'emploi et les moyens de productions : 487 millions d'euros indemnisés au titre de l'activité partielle dans le département de la Seine-Maritime, 429 millions d'euros d'aides au titre du fonds de solidarité, sans compter les 1.5 milliards d'euros de prêts garantis par l'État. En préservant notre tissu productif, ces mesures ont permis une reprise nette de l'activité, avec un rebond du PIB de 7 % en 2021 et un taux de chômage en deçà de son niveau d'avant crise (8 % dans le département de la Seine-Maritime au quatrième trimestre 2021).

Le début de l'année 2022 présente néanmoins certains écueils à la reprise économique, bien identifiés, qui pourraient perturber le déploiement plein et entier de France Relance et son impact sur l'économie normande. Il s'agit tout d'abord de la tension sur le marché de l'emploi, qui touche particulièrement l'écosystème industriel. Il s'agit ensuite de l'approvisionnement en matières premières, béton, bois, composants électroniques, qui fait l'objet d'une compétition féroce à l'échelle mondiale depuis 2021 du fait de la reprise, et qui s'est encore tendu sur certains produits (notamment hydrocarbures et céréales) avec la guerre en Ukraine. De cet état conjoncturel résulte une forte volatilité des prix, une hausse de l'inflation, voire des situations de pénurie sur certains produits.

Afin de pallier les difficultés rencontrées, l'État a mis en œuvre un plan de résilience, qui vise à limiter les effets de la hausse des prix de l'énergie et à cibler les secteurs les plus sensibles à la conjoncture, à savoir le transport, la pêche, l'agriculture et le BTP. Ce plan est en train de se mettre en place, à la fois au plan national et local. La baisse des prix des carburants mais également de la TICFE pour l'électricité sont déjà à l'œuvre. Localement, les cellules de crise BTP ont été réactivées, et des points d'informations avec les principaux acteurs, entreprises et collectivités, ont été menés. Certaines mesures doivent être déployées dans les prochaines semaines, comme le fonds de 400 millions d'euros destinés aux agriculteurs ou encore l'aide aux entreprises énergo-intensives.

Sur le plus long terme, la résilience de notre économie passera par un niveau d'indépendance plus élevé vis-à-vis de nos partenaires commerciaux, notamment en termes d'hydrocarbures et d'intrants critiques. Pour cela, les entreprises doivent s'appuyer sur le plan France 2030 qui est en train de se déployer, avec plus de 60 dispositifs d'ores et déjà d'actualité. Dans le prolongement de France Relance, ce plan propose des appels à projets ciblés qui permettront à nos entreprises de rester au meilleur niveau de l'innovation, tout en accélérant leur décarbonation.

Bilan des mesures de relance

A. Industries/entreprises

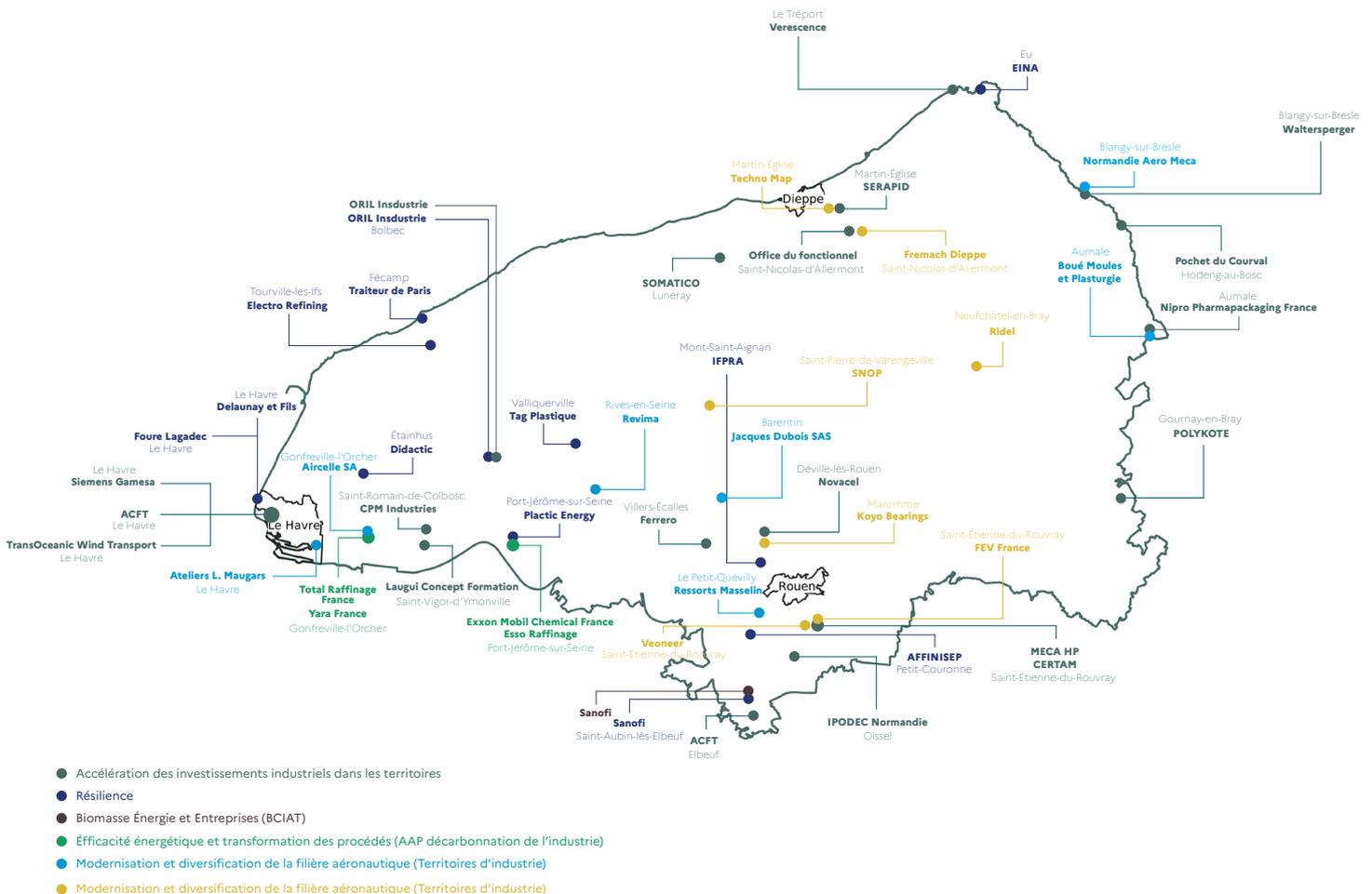
Dans le cadre du plan de relance, des appels à projets (AAP) ont été lancés dès le mois de septembre 2020 pour soutenir l'investissement et la modernisation des entreprises industrielles. Ces AAP, en plusieurs vagues, portaient sur des secteurs stratégiques : automobile, aéronautique, nucléaire, agroalimentaire, santé, électronique et intrants essentiels de l'industrie.

26 entreprises seinomarines ont été lauréates de plus de 30 millions d'euros de subventions dans les secteurs suivants :

- Automobile : 7 entreprises, 6.8 M€ de subventions
- Aéronautique : 7 entreprises, 4.2 M€ de subventions
- Autres secteurs : 12 entreprises, 19.1 M€ de subventions

En complément de ces AAP sectoriels, un dispositif complémentaire a été lancé pour le soutien industriel dans les territoires. Cofinancé par l'État et la Région, ce dispositif a permis d'investir dans des projets plus modestes, et sur des thématiques moins spécialisées. Un véritable engouement s'est développé autour de cette mesure qui a été réabondée par deux fois. Dans le département de la Seine-Maritime, ce sont pas moins de **20 entreprises qui en ont bénéficié pour 11.1 M€ de subventions.**

Il faut enfin noter le guichet industrie du futur qui a permis de soutenir la montée en gamme des PME et ETI industrielles par la diffusion du numérique et l'adoption des nouvelles technologies. Dispositif très simple d'accès avec une liste d'actions éligibles définie par arrêté, l'aide a pris la forme d'une subvention lorsqu'une entreprise faisait l'acquisition d'un matériel éligible (équipements de robotique, machines intégrées destinées au calcul intensif, capteurs physiques collectant des données sur le site de production, machines de production à commande programmable ou numérique, ...). **126 entreprises en ont bénéficié pour près de 11 millions d'euros de subventions.**



B. Impôts de production

La baisse des impôts de production est une mesure visant à améliorer la compétitivité des entreprises françaises en ramenant le niveau des impôts portant sur les facteurs de production à des standards proches de ceux de nos concurrents (à titre d'exemple, ils pesaient 3.2 % de PIB en France en 2018, contre 1.6 % en moyenne dans l'Union européenne). Concrètement, cela se traduit par la combinaison de trois mesures, pérennes dans le temps :

- Réduction de moitié de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ;
- Réduction de moitié de la cotisation foncière des entreprises et de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- Abaissement du taux de plafonnement de la cotisation économique territoriale.

Les entreprises concernées n'ont aucune démarche spécifique à réaliser pour bénéficier de ces mesures fiscales. 11000 entreprises seinomarines en ont bénéficié en 2021 dans le département de la Seine-Maritime, pour une baisse de charge de 246 millions d'euros.

Le volet compétitivité de France Relance, c'est aussi...

- plus d'1,2 milliards d'euros dédiés à l'agriculture au niveau national pour développer une filière dédiée aux protéines végétales, soutenir les filières animales et l'agroécologie, venir en aides aux agriculteurs via la prime aux agroéquipements (210 agriculteurs seinomarins concernés dans le département), ou encore favoriser le renouvellement forestier.
- un champ entier dédié au numérique, afin de soutenir le développement des TPE grâce au chèque numérique, favoriser la transformation numérique des collectivités (36 projets seinomarins retenus), améliorer notre niveau de défense face aux enjeux de cybersécurité, ou encore financer la transformation numérique des écoles élémentaires (136 établissements seinomarins retenus).
- un plan dédié à la culture, visant à la restauration de notre patrimoine (Cathédrale de Rouen, Abbaye Saint-Ouen notamment) mais également à soutenir le spectacle vivant.

À venir : France 2030



Le plan France 2030 s'inscrit dans la continuité de France Relance, avec des différences importantes en termes de calendrier et de méthode. Au travers d'objectifs ciblés, il s'agit de répondre aux grands défis de notre temps, en particulier la transition écologique et la réindustrialisation, à travers un plan d'investissement massif pour faire émerger les futurs champions technologiques de demain et accompagner les transitions de nos secteurs d'excellence, automobile, aéronautique ou encore espace. Le plan France 2030 reprend la méthode d'appels à projets et d'appels à manifestations d'intérêt, articulé autour de 10 objectifs prioritaires :

- **Objectif 1** : faire émerger en France des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants et avec une meilleure gestion des déchets.
- **Objectif 2** : devenir le leader de l'hydrogène vert.
- **Objectif 3** : décarboner notre industrie.
- **Objectif 4** : produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides.
- **Objectif 5** : produire le premier avion bas-carbone.
- **Objectif 6** : investir dans une alimentation saine, durable et traçable.
- **Objectif 7** : produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques dont celle liées à l'âge et créer les dispositifs médicaux de demain.
- **Objectif 8** : placer la France à nouveau en tête de la production de contenus culturels et créatifs.
- **Objectif 9** : prendre toute notre part à la nouvelle aventure spatiale.
- **Objectif 10** : investir dans le champ des fonds marins.

Retrouver la liste des appels à projets et appels à manifestation d'intérêts ouverts sur [le site de la préfecture](#).

III. Cohésion

A. 1jeune1solution

Le plan 1jeune1solution a été mis en place au plus dur de la crise sanitaire pour faire en sorte que les jeunes, public traditionnellement plus touché par les crises, puissent accéder dans de bonnes conditions au marché de l'emploi. Des aides ont ainsi été mises en place pour faciliter l'entrée dans la vie professionnelle, par exemple via des compensations de charges lors de l'embauche d'un jeune (jusqu'à 4 000€), une aide exceptionnelle favorisant l'alternance (jusqu'à 5 000€ pour les moins de 18 ans, 8 000€ pour les moins de 26 ans), ou encore en créant des missions de service civique supplémentaires. Les jeunes les plus éloignés de l'emploi ont fait l'objet d'un accompagnement dédié, grâce au parcours d'insertion sur mesure. Les dispositifs Parcours Emploi Compétence (PEC), Insertion par l'Activité Économique (IAE) et les Emplois Francs + (à destination des QVP) ont notamment été mobilisés avec profit. De nouveaux dispositifs ont été créés (comme le Contrat Initiative Emploi CIE), d'autres ont été renforcés (Garanties Jeunes et Parcours Contractualisés vers l'Emploi et l'Autonomie PACEA, puis Contrat d'Engagement Jeune).

À l'échelle du département, les chiffres sont les suivants :

Type d'aide	Chiffres départementaux
Aides à l'embauche des jeunes de 4 000 € (clôture le 30 juillet 2022)	7 367 (cumul du 01/07/20 au 30/07/21)
Aides à l'embauche dans le cadre de contrats d'apprentissages	20 269 (cumul du 01/07/20 au 31/12/21)
Aides à l'embauche des travailleurs handicapés	411 (01/01/21 au 31/12/21)
PACEA	9 709 (01/01/21 au 31/12/21)
Garanties Jeunes	6 200 (01/01/21 au 31/12/21)
Parcours Emploi Compétences	885 (01/01/21 au 31/12/21)
Contrats Initiatives Emploi	2 276 (01/01/21 au 31/12/21)

B. Ségur de la santé

La stratégie régionale des investissements Ségur en santé a été mise en place après plusieurs mois de concertation entre l'État et les collectivités locales. Dans la région normande, elle se décline de la façon suivante :

- **Grands projets d'investissement dans les établissements de santé** : 255 millions d'euros investis par l'État, auxquels s'ajoutent 200 millions d'euros du conseil régional pour un total de 455 millions d'euros d'investissements.
- **Assainissement financier des hopitaux** : 255 millions d'euros injectés par l'État pour restaurer les capacités financières des établissements hospitaliers.
- **Grands projets d'investissement dans les EHPAD** : 60 millions d'euros investis par l'État.
- **Investissements du quotidien** : 73 millions d'euros investis par l'État dans les établissements de santé, 7 millions d'euros dans les EHPAD.

L'enveloppe totale du Ségur en Normandie représente donc 650 millions d'euros investis par l'État, auxquels s'ajoutent 200 millions d'euros investis par le Conseil régional d'ici 2030. Au niveau de la Seine-Maritime, 25 établissements hospitaliers vont bénéficier de plus de 116 millions d'euros de crédit, soit au titre des grands investissements, soit au titre de l'assainissement financier. Par ailleurs, 4 EHPAD vont bénéficier de 7,4 millions d'euros au titre des grands investissements.